

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

Département de VAUCLUSE

Arrondissement de  
CARPENTRASCENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE BÉDOIN**Séance du**  
**04 Avril 2024****Nombre de membres :**

En exercice : 16

Qui ont pris part à la  
délibération : 14

Dont pouvoirs : 3

Date de la

convocation :

26/03/2024

Date d'affichage : 09/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 17 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Bédoin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**, Président du C.C.A.S de Bédoin.

Étaient présents : Mesdames *BARNICAUD Eliane, BEGNIS Pascale, BEGNIS Martine, CIPOLLA Stéphanie, LANGLOIS Geneviève, LEVY CONSTANT Gilberte, PERRIN Carole,*

*Messieurs BREZOUT Serge, CAMPON Patrick, DETHES Romain, FELDMANN Michel.*

Étaient absents ayant donné procuration : Mme *BERNARD Monique en faveur de Mme PERRIN Carole, Mme DELEUIL Joëlle en faveur de Mme BARNICAUD Eliane, Mme CHARRETEUR Yannick en faveur de M. FELDMANN Michel,*

Étaient excusés : M. *POUILLAUDE Vincent, M. BREZOUT Serge (absent pour la délibération N°DE-2024-01)*

**N° MA-DEL-2024-01****OBJET : MISE EN PLACE DU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE DU CCAS EN M57 DÉVELOPPÉ**

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Par délibération N°2021-011 du 8 novembre 2021, le Conseil d'Administration a approuvé le passage en M57 du référentiel budgétaire et comptable du CCAS au 1<sup>er</sup> janvier 2022, optant pour le plan de compte abrégé.

Le budget du CCAS étant rattaché à celui de la commune Bédoin, il doit appliquer un plan de compte en M57 développé comme cette dernière.

Il est donc demandé au Conseil d'Administration de modifier l'option pour le plan de compte M57 du référentiel budgétaire et comptable du CCAS, en appliquant le plan de compte développé.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération DEL-2021-011 du Conseil d'Administration en date du 8 Novembre 2021 approuvant la mise en place du référentiel budgétaire et comptable en M57 abrégé au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**Et considérant** qu'il y lieu pour le budget du CCAS de suivre les évolutions comptables de la commune.

**Le Conseil d'Administration décide :**

- D'approuver la mise en place du référentiel budgétaire et comptable du CCAS en M57 développé.



- D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

0	Voix contre
0	Abstention
14	Voix pour

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture de  
Vaucluse le : 09/04/2024  
Et publication par voie d'affichage le : 09/04/2024

Pour extrait certifié conforme,  
**Le Président, M. Alain CONSTANT**

**La secrétaire de séance**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'assemblée ayant délibéré et d'un recours contentieux devant le Tribunal de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NÎMES Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.